

VRAIS ET FAUX AGENTS LITTÉRAIRES

Qu'est-ce qu'un agent littéraire ?

Je vous invite à réfléchir avec moi à cette grave question.

L'agent littéraire, notons le bien, est une profession qui n'existe pas en France. Dans les pays anglo-saxons et en Allemagne, personne ne songerait à se faire éditer sans passer par un agent littéraire, alors qu'en France et dans de nombreux pays francophones, les éditeurs privilégient le contact direct avec les auteurs, sans passer par aucun intermédiaire ; ce comportement se rencontre avant tout parmi les plus grands : le grand Galligrasseuil et ses pareils, bien entendu !

Cependant, les éditeurs plus modestes peuvent accepter l'avis d'un intermédiaire qu'ils connaissent au point de faire confiance à son jugement littéraire. Il faut dire que les moyens ou petits éditeurs ne disposent généralement pas d'un comité de lecture très important : composé avant tout de l'éditeur lui-même, éventuellement de ses associés, il s'occupe en fait de tout dans la maison, aussi bien de lire les manuscrits que de toutes les tâches administratives et techniques qui entrent dans le domaine éditorial – à l'exception de l'impression des livres. **C'est pourquoi l'aide d'un élément extérieur peut leur être précieuse**, en ce sens que la plus grande partie du travail a été faite par l'agent littéraire : lecture, analyse, corrections éventuelles... Par conséquent, le comité de lecture reçoit un travail fini et peut ainsi mieux l'apprécier. En outre, la recommandation d'un agent littéraire reconnu est un plus pour l'auteur, puisqu'elle lui permet ainsi de ne pas arriver comme un inconnu et d'être lu en priorité, au lieu d'attendre sous une pile d'autres ouvrages à lire. **Tel est, en tous cas, l'engagement moral que l'entreprise SCRIBO (www.scribomasquedor.com) demande à ses partenaires éditeurs et qui justifie le paiement des frais forfaitaires demandés par devis à tout auteur qui accepte ses services.**

Cela, bon nombre d'entre vous le savent déjà, certes. Par contre, ce qu'ils ignorent peut-être, c'est qu'un *literary agent*, c'est-à-dire un agent littéraire à l'américaine est rémunéré grâce au pourcentage qu'il prend sur les droits versés à l'auteur. Les auteurs qui le savent estiment que c'est ainsi que tout agent littéraire, même français, devrait fonctionner. C'est pourquoi je reçois parfois des courriers d'auteurs qui souhaitent que leur agent littéraire « sache prendre des risques » en adoptant ce mode de rémunération.

Je les informe alors qu'un agent littéraire à l'américaine privilégie les auteurs dont il a su, avant tout, apprécier le potentiel de « personne publique », sachant paraître dans des émissions publicitaires et apte à parler en public pour se vendre. Ainsi, ils connaissent l'auteur en personne. Ils s'acoquinent alors avec des éditeurs qui recherchent ce même potentiel afin de réaliser des best-sellers. Lorsque ce duo agent littéraire-éditeur en a trouvé un, ils le publient et le vendent, c'est tout, et souvent au détriment du talent littéraire, remplacé par les capacités commerciales de ce trio auteur-agent littéraire-éditeur. Cela se conçoit d'autant mieux que les éditeurs anglo-saxons *n'ont pas de comité de lecture*, ce rôle étant entièrement joué par l'agent littéraire seul.

C'est ce qui fait immédiatement comprendre qu'un agent littéraire à l'américaine *ne prend aucun risque*, en vérité, puisqu'il n'est que l'un des rouages d'une machine à fabriquer des best-sellers. Dans ce cas, le nombre des auteurs délaissés, déclassés, refusés même quand leur copie est bonne, ne peut être qu'effarant ! Par conséquent, ne vaut-il pas mieux privilégier la conception de SCRIBO, qui demande une rémunération forfaitaire au départ et plus rien ensuite ? Dans ce cas, bien entendu, **SCRIBO est astreint à une obligation de résultat : trouver un éditeur.**

Certes, **encore faut-il que l'ouvrage présenté soit publiable.** SCRIBO offre alors ses services pour améliorer le manuscrit, grâce à la « fiche de lecture » qui donne de précieux

conseils de correction. Il est vrai qu'ils sont rarement suivis d'effets puisque la plupart des auteurs qui en font l'objet ne donnent aucune suite à ces conseils. Par contre, tous ceux qui l'ont fait ou ceux, nettement plus rares, dont le livre était publiable dès l'abord *ont tous été publiés*. Même s'ils ne sont pas devenus des best-sellers – quoique certains aient fait un très honorable résultat – *ils ont été publiés*, et ont confirmé à SCRIBO que c'est bien à ses services tels que l'entreprise les conçoit qu'ils devaient cette heureuse issue. Je ne peux que souhaiter continuer ainsi.

Les faux ou prétendus agents littéraires

ATTENTION : comme il existe des brebis galeuses partout, **certaines entreprises qui s'intitulent « agents littéraires » gâchent le métier en escroquant les auteurs.**

Si leurs prix sont encore raisonnables, on peut reprocher à ces gens **de faire croire aux auteurs qu'une présentation « professionnelle » du texte assortie d'une recommandation est une garantie absolue d'être publié.** Certes, c'est important mais SCRIBO, en tant qu'agent littéraire, tient à rappeler cette clause essentielle qui figure sur la page d'accueil du site www.scribomasquedor.com et sur sa publicité : *« Bien entendu, c'est l'éditeur qui décide de publier ou non le manuscrit, SCRIBO ne pouvant s'engager à sa place. » SCRIBO s'appuie ici sur des faits contrôlables* et non sur des promesses ou des garanties imaginaires. Les faux agents littéraires n'oublient pas d'ailleurs de préciser qu'ils peuvent aussi recommander les auteurs à des « partenaires » mais quand on sait que ceux-ci sont *des éditeurs à compte d'auteur abusif*, cette « recommandation » se passe de commentaires... !

D'autres, plus honnêtes, s'organisent en association loi de 1901. Bonne idée mais pas forcément de bons services : l'auteur reçoit une analyse et une « liste d'éditeurs susceptibles de l'éditer »... et c'est tout. Même pour un tarif modique, c'est loin d'être suffisant : un agent littéraire digne de ce nom se doit non seulement de conseiller mais aussi de **trouver un éditeur** pour les ouvrages publiables, et non pas d'en donner seulement une liste. En effet, si tous les éditeurs de la liste refusent, l'auteur aura payé pour rien... ou pour pas grand-chose ! SCRIBO s'est toujours astreinte à trouver un éditeur : c'est **son devoir**. Si l'entreprise n'en trouvait pas, l'ouvrage publiable serait édité au Masque d'Or. *« SCRIBO tient cependant à préciser que les auteurs qu'elle a recommandés, même après corrections, ont tous été publiés. »* Encore une fois, voici des faits contrôlables. C'est la fierté de SCRIBO.

*Thierry ROLLET
Écrivain - agent littéraire*